

31B15

31B15

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renové, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Espéré
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renové, D-En demande, E-Espéré
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renové, D-En demande, E-Espéré
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renové, D-En demande, E-Espéré
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche indique la subdivision établie en vertu de la partie 108 de la Loi sur l'accès à l'information.

Substance extraite:
 01 Sable de silice, 02 Calcicole, 03 Pierre gypsifère, 04 Minerai de fer, 05 Minerai de silice, 06 Gravier, 07 Incolmaté, 08 Terre jaune, 09 Terre brune, 10 Terre noire, 11 Dobomite, 12 Pierre calcaire, 13 Récous miniers inertes, 14 Sable, 15 Terre noire, 16 Autre, 17 Calcite

Statut du site d'extraction:
 01 Ouvert sous conditions, 02 Ouvert, 03 Fermé, 04 Non autorisé, 05 En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Périmètre urbain

Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel; les recherches et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II

Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Mississinon de Bétiامت, Essipk, Mashtewiash, Nutshekuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 14° 04' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,07

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

